



Paris, le 14 avril 2016

Objet : élection TPE

Madame la Ministre

Le Haut Conseil du Dialogue Social réuni le lundi 4 avril 2016 a examiné le projet d'arrêté relatif à la mesure de l'audience électorale des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés en décembre 2016.

A cette occasion, les représentants de nos organisations syndicales ont fait remarquer qu'à aucun moment ces arrêtés ne prenaient en compte notre demande commune de prorogation de la période de protection des salariés susceptibles de siéger dans les futures commissions paritaires, et cela quel que soit le périmètre de la commission paritaire.

En effet, la loi dite Rebsamen prévoit un délai de six mois de protection des salariés à partir du moment où ceux-ci figurent sur le matériel de propagande électorale.

Or, le calendrier des opérations électorales fait apparaître une période allant bien au-delà des six mois entre la publication des propagandes et la désignation dans les commissions paritaires.

Lors des groupes de suivis et des séances du Haut Conseil du Dialogue Social, nos représentants sont intervenus à plusieurs reprises sur ce sujet et ont noté l'engagement pris de remédier à cette lacune. Force est de constater que ce n'est pas le cas.

Cette question n'est pourtant pas anodine. Pour la première fois, des salariés des TPE sont amenés à représenter leurs collègues dans des commissions paritaires. Faire le choix de se porter candidat est un acte militant inédit pour les salariés des TPE. Beaucoup d'entre eux sont naturellement soucieux du cadre juridique dans lequel ils vont exercer leurs mandats et se porter candidat.

Aussi, Madame la Ministre, nous vous demandons instamment de prendre toutes les dispositions juridiques pour que soit assurée leur protection tout au long des opérations de votes et jusqu'à la désignation effective dans les commissions paritaires.

Persuadés que vous serez attentive à notre requête, recevez, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.


Laurent BERGER
Secrétaire général
de la CFDT


Carole COUVERT
Présidente
de la CFE-CGC


Philippe LOUIS
Président
de la CFTC


Philippe MARTINEZ
Secrétaire général
de la CGT


Jean-Claude MAILLY
Secrétaire général
de FORCE OUVRIERE